
Lutte contre l'évasion fiscale et la fraude en matière d'impositions de toutes natures et de cotisations sociales

Page 61

III- LES RÉSULTATS GLOBAUX DU CONTRÔLE FISCAL

Le tableau ci-après fait apparaître les résultats obtenus en matière de contrôle fiscal depuis 2012.

- les renseignements du cadre A proviennent de documents établis par les vérificateurs à l'issue des opérations de contrôle sur place terminées au cours d'une année donnée ; à compter de 2019, les résultats présentent les montants définitivement notifiés faisant l'objet d'une demande de mise en recouvrement au terme de la procédure de contrôle, c'est-à-dire après que les instances consultatives aient rendu leur avis.

les éléments du cadre B correspondent aux droits supplémentaires mis en recouvrement pendant l'année considérée à la suite du contrôle sur pièces des déclarations

A. RÉSULTATS DU CONTRÔLE FISCAL

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	% Evolution 2020/2019
A. Contrôle sur place											
I. Vérification de comptabilité :											
a. Nombre d'opérations											
- vérifications générales	1	39 469	40 077	39 981	39 016	38 240	36 759	32 798	26 387	12 999	-50,7 %
dont vérifications-diagnostics arrêtées	1bis	3 457	3 128	3 033	3 167	2 918	2 724	2 619	2 196	1 135	-48,3 %
- vérifications simples et ponctuelles	2	8 709	8 142	7 795	7 250	7 074	6 893	6 202	9 158	4 484	-51 %
- examen de comptabilité	2bis						635	3 102	2 216	953	-57 %
- CSP suite à 3909	2ter							3 228	4 707	2 484	-47,2 %
Total	3	48 178	48 219	47 776	46 266	45 314	44 287	45 330	42 468	20 920	-50,7 %
b. Résultats :											
1. Droits simples rappelés :											
Impôts directs :											
- impôt sur les sociétés 1	4	3 588	2 981	3 129	4 256	3 343	3 425	3 156	2 485	1 274	-48,7 %
- impôt sur le revenu 1	5	445	470	637	518	493	492	502	437	239	-45,3 %
- autres impôts	6	886	1 531	1 068	638	810	728	679	521	225	-56,8 %
Taxes sur le chiffre d'affaires	7	2 987	2 442	2 084	1 961	1 992	1 962	1 658	1 447	694	-52 %
Demandes de remboursement de crédits rejetées	7bis							164	155	73	-52,9 %
Impôts locaux	8	436	416	509	510	590	508	463	373	221	-40,8 %
Droits d'enregistrement	9	156	121	151	119	135	109	136	184	94	-48,9 %
Total des droits simples	10	8 498	7 961	7 576	8 001	7 363	7 225	6 758	5 603	3 341	-40,4 %
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	11	2 932	2 886	2 724	3 487	2 488	2 759	2 030	1 633	898	-45 %
II. Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle (ESFP) :											
a. Nombre d'opérations											
b. Résultats :											
1. Droits simples rappelés	13	579	505	400	665	629	485	469	271	135	-50,2 %
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	14	303	241	184	282	290	256	259	126	62	-50,8 %
Récapitulation des résultats du contrôle sur place :											
- Nombre d'opérations (ligne 3 + ligne 12)	15	52 337	52 378	51 740	50 168	48 871	47 900	48 464	45 114	22 231	-50,7 %
- Droits simples rappelés (ligne 10 + ligne 13)	16	9 077	8 465	7 976	8 666	7 992	7 710	7 227	5 874	3 476	-40,8 %
- Pénalités (ligne 11 + ligne 14)	17	3 235	3 127	2 908	3 769	2 778	3 014	2 289	1 758	961	-45,3 %
B. Contrôle sur pièces											
a) Nombre											
Impôt sur les sociétés (en dossiers)		75 024	78 408	71 178	67 210	70 729	73 533	88 867	74 107	93 030	25,5 %
Impôt sur le revenu (en articles)		658 298	683 080	635 507	628 113	569 221	539 807	516 687	330 858	240 103	-27,4 %
Redevables rectifiés en taxes sur le chiffre d'affaires		61 143	60 078	55 322	57 545	50 755	43 707	38 242	35 037	23 583	-32,7 %
b) Droits simples rappelés											
I. Impôt sur les sociétés	18	493	451	680	581	685	504	496	535	723	35,1%
I. Impôt sur le revenu²	19	1 235	1 316	1 463	1 844	1 904	1 645	1 586	1 163	766	-34,1 %
III. Taxes sur le chiffre d'affaires	20	462	482	463	466	441	356	339	310	218	-29,7 %
III. bis Demandes de remboursement de crédits rejetées		1 127	1 490	1 106	1 318	1 449	1 409	1 343	1 542	1 676	8,7 %
IV. Droits d'enregistrement³	21	1 382	1 339	1 904	1 581	1 494	1 232	940	1 112	1 351	21,5 %
V. Impôts divers⁴	22	314	384	579	698	753	541	506	384	347	-9,6 %

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	% Evolution 2020/2019	
VI	Impôt de solidarité sur la fortune 5 et 6	23	279	358	1 163	967	574	584	480	531	319	-39,9 %
c)	Pénalités appliquées (tous impôts)		532	587	1 056	1 303	1 397	908	946	660	382	-42,1 %
	Récapitulation des résultats du contrôle sur pièces (droits simples lignes 18 à 23)	24	5292	5 821	7 357	7 456	7 300	6 271	5 690	5 576	5 400	-3,2 %
	Récapitulation des résultats du contrôle sur place et sur pièces (droits simples lignes 16 + 24)	25	14 369	14 286	15 334	16 121	15 292	13 981	12 916	11 450	8 876	-22,5 %
	Total des droits et pénalités du contrôle sur place et sur pièces 7	25 bis	18 136	18 000	19 300	21 194	19 467	17 903	16 151	13 869	10 219	-26,3 %
	Indice d'évolution en euros constants	26	120	119	124	125						

(1) Les chiffres indiqués sont nets des réductions de déficits pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu.

(2) (3) (6) et (7) Résultats inclus du STDR pour les années 2014 à 2019.

(7bis) distinction opérée entre TVA et rejet de remboursement de crédit de TVA à compter de 2018.

(4) Contrôle sur pièces de TVA immobilière et prélèvement sur les profits immobiliers, et plus-values immobilières inclus. À partir de 2011, les contributions sociales et les taxes suivantes sont incluses : taxe d'apprentissage, taxe sur les salaires, TVS, PEEC, FPC, CAP, cotisation minimale TP, TASCOM, CAP et CVAE.

(5) Y compris la relance des défallants.

Les résultats financiers du contrôle fiscal de 2020 sont en diminution de 3,7 Md€ par rapport à ceux de 2019 (soit 10,2 Md€ en 2020 contre 13,9 Md€ en 2019) attestant directement de l'impact de la crise sanitaire. Pour rappel, depuis 2019, les résultats du contrôle fiscal ne présentent plus les montants notifiés mais ceux faisant l'objet d'une mise en recouvrement, c'est à dire après que les instances consultatives de recours aient rendu leur avis. Cette nouvelle présentation avait eu pour conséquence directe d'exclure du décompte, en 2019, environ 2 000 dossiers soit un enjeu de plus de 2 Md€. Ces dossiers auraient pu se conclure en 2020 pour la majorité d'entre eux, mais la crise sanitaire ne l'a pas permis.

Enfin, ces résultats ne sont plus impactés par l'apurement des dossiers du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) fermé depuis le 31 décembre 2017. Pour mémoire, en 2019, le montant total des droits et pénalités perçus par ce service s'était élevé à 358 M€.

B. LE CONTRÔLE EXTERNE ET ASSIMILÉ 19

Dès le mois de mars 2020, le contrôle fiscal s'est inscrit dans un contexte d'exercice contraint compte-tenu des effets de la crise sanitaire sur les acteurs économiques : la suspension des investigations sur place qui s'en est suivie a fortement pesé sur les résultats des structures de contrôle.

À cette situation s'est ajoutée la nécessité d'apprécier la pertinence des poursuites de certaines opérations eu égard à la situation économique des contribuables vérifiés, conformément à la note de service du 12 mai 2020.

• Une présence sur place en forte baisse

En 2020, le nombre de contrôles sur place a sensiblement diminué : 22 231 opérations ont été réalisées contre 45 114 l'année précédente. Cette évolution de - 51 % est une conséquence directe de la suspension des opérations de contrôle sur place entre mars et fin juin 2020 et leur reprise très progressive et ciblée à compter de juillet puis septembre 2020. On constate cependant un maintien des procédures courtes représentant 36 % du total des opérations de contrôle, ce résultat traduisant la stratégie de sélectivité des contrôles au profit d'une part importante des opérations sur quelques points de contrôle ciblés.

• La lutte contre les fraudes les plus graves

La part des opérations de contrôle fiscal externe à caractère répressif, qui sanctionnent les fraudes les plus significatives, s'élève à 26 % en 2020 contre 27 % en 2019²⁰. La détection et le traitement des comportements frauduleux reste une priorité du contrôle fiscal. Les services de recherche sont ainsi à l'origine de 32 % de ce type d'affaires, alors que ces mêmes services représentent 16 % de l'ensemble des opérations de contrôle fiscal externe.

• La concentration des enjeux budgétaires

Globalement, les directions nationales qui contrôlent les grandes entreprises et les contribuables disposant de revenus élevés et les DIRCOFI en charge des entreprises de taille intermédiaire, représentent 41 % des contrôles, pour 81 % des droits nets. Par ailleurs, les montants des droits rectifiés proviennent pour 58 % de la vérification des grandes entreprises²¹. La répartition des résultats entre les différents impôts traduit encore, en 2020, la prépondérance de l'impôt sur les sociétés, avec des droits rectifiés qui s'élèvent à 1,27 Md€ (contre près de 2,49 Md€ en 2019), soit 37 % du total de ceux issus du contrôle externe (inférieur à 2019 avec 42 %).

Le tableau suivant présente la répartition des rectifications en fonction de l'importance de la rectification et de la direction de contrôle (montants en M€).

Par tranche de rappels (droits nets en M€)	Directions Départementales de Finances Publiques		DIRCOFI		Directions nationales		Total	
	nombre	Montant	nombre	Montant	nombre	montant	nombre	montant
Impôt sur le revenu :								
- Inférieur à zéro (1)	51	-336	13	-47	8	-286	72	-668
- De 0 € à 1 500 €	286	229	76	71	6	5	368	306
- De 1 500 € à 7 500 €	1103	4 666	298	1 283	24	110	1 425	6 059
- De 7 500 € à 30 000 €	1700	27 586	443	7 110	55	915	2 198	35 611
- De 30 000 € à 75 000 €	810	38 309	282	13 360	33	1 649	1 125	53 319
- Supérieur à 75 000 €	484	85 994	236	79 466	99	67 242	819	232 702
Total	4 434	156 449	1 348	101 244	225	69 636	6 007	327 329
Impôt sur les sociétés :								
- Inférieur à zéro (1)	158	-1 004	113	-3 018	23	-12 125	294	-16 147
- De 0 € à 7 500 €	1 208	3 959	481	1 658	17	52	1 706	5 669
- De 7 500 € à 30 000 €	1 126	18 701	673	11 360	31	559	1 830	30 620
- De 30 000 € à 75 000 €	615	29 230	482	23 657	48	2 465	1 145	55 352
- De 75 000 € à 150 000 €	237	24 638	306	32 567	34	3 722	577	60 926
- Supérieur à 150 000 €	148	43 028	344	210 188	207	884 398	699	1 137 613
Total	3 492	118 551	2 399	276 412	360	879 070	6 251	1 274 033
Taxe sur la valeur ajoutée :								
- Inférieur à zéro (1)	71	-895	11	-380	0	0	82	-1 275
- De 0 € à 7 500 €	1 414	4 943	584	2 030	25	97	2 023	7 069
- De 7 500 € à 30 000 €	2 651	46 118	860	14 666	47	772	3 558	61 556
- De 30 000 € à 75 000 €	1 716	79 730	688	33 275	33	1 714	2 437	114 719
- De 75 000 € à 100 000 €	292	25 219	182	15 925	10	872	484	42 016
- Supérieur à 100 000 €	618	147 253	650	274 454	141	121 299	1 409	543 007
Total	6 762	302 368	2 975	339 970	256	124 755	9 993	767 093
Total (2) :								
- Inférieur à zéro (1)	54	-1 162	20	-558	19	-10 648	93	-12 367
- De 0 € à 7 500 €	4 284	5 149	2 693	2 217	254	107	7 231	7 473
- De 7 500 € à 30 000 €	3 646	64 671	1 575	28 043	81	1 468	5 302	94 181
- De 30 000 € à 75 000 €	2 836	135 500	1 610	79 570	102	5 177	4 548	220 246
- De 75 000 € à 150 000 €	1 209	124 580	1 013	107 604	92	10 132	2 314	242 316
- Supérieur à 150 000 €	1 016	347 926	1 220	832 106	507	1 744 106	2 743	2 924 138
Total	13 045	676 663	8 131	1 048 982	1 055	1 750 343	22 231	3 475 988

(1) Dégrèvement résultant, pour l'essentiel, de compensation entre l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée.

(2) Il s'agit du total tous impôts confondus, y compris les impositions directes locales, les droits d'enregistrement et les autres impôts.

- **Des délais de contrôle en augmentation**

S'agissant des délais d'intervention sur place, la part des opérations dont la durée est inférieure à 9 mois reste élevée tout en observant un recul par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire. Cette part représente respectivement 74 % pour les grandes entreprises et 94 % pour les PME. Ce résultat intègre les contrôles des comptabilités informatisées²². Cependant, la part des procédures dites « courtes »²³ demeure à un bon niveau et représente près de 36 % des opérations réalisées en 2020. Elles sont essentiellement réalisées par les directions départementales et régionales.

Ces interventions, plus rapides, s'inscrivent dans la volonté d'allègement des contraintes sur les contribuables concernés, mais aussi de renforcement de la réactivité de l'administration face aux pratiques frauduleuses, et de présence fiscale sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans les objectifs des lois ESSOC et fraude de 2018.

Par ailleurs, le recours à la procédure de régularisation visée à l'article L.62 du livre des procédures fiscales est en forte progression. Elle concerne 17 % de l'ensemble des contrôles externes réalisés et ayant donné lieu à rappels en 2020 contre 15 % en 2019. Cette procédure est principalement mise en œuvre par les directions nationales et les DIRCOFI (25 % de leurs contrôles). Au final, 3 017 entreprises de bonne foi et respectueuses de leurs obligations déclaratives ont pu régulariser leur situation fiscale en cours de contrôle, moyennant le paiement immédiat des impositions dues et d'un intérêt de retard réduit, pour un montant global de droits régularisés de près de 526 M€, soit 15% des rappels totaux en droits. Ainsi, le contrôle se termine plus rapidement pour le contribuable et le recouvrement est accéléré et sécurisé pour les finances publiques.

C. LE CONTRÔLE SUR PIÈCES

À l'instar du contrôle fiscal externe, le contrôle sur pièces (CSP) évolue vers une démarche davantage fondée sur la sélectivité des dossiers à contrôler à partir d'une analyse des zones d'enjeux et de risques, pour assurer une couverture équilibrée et efficace du tissu fiscal. L'objectif est de mieux détecter les dossiers frauduleux présentant des enjeux importants, prioritairement orientés vers la programmation du contrôle fiscal externe, tout en continuant, à rectifier rapidement du bureau les situations qui le permettent et le justifient. La procédure de régularisation créée par la loi Essoc pour les CSP a donné lieu à plus de 28 251 régularisations en 2020. Dans plus de 96 % des cas, la régularisation concerne un contribuable particulier.

- **CSP des professionnels**

Pour les impôts professionnels, l'objectif est de combiner la fiabilisation de l'assiette de l'impôt avant contrôle, la couverture du tissu fiscal et le recentrage sur les enjeux importants.

Les pôles de contrôle et d'expertise (PCE), qui traitent le CSP des professionnels, veillent à l'amélioration de la couverture du tissu fiscal par une meilleure sélection des dossiers et la mutualisation des compétences des agents en charge de ces dossiers.

Ils assurent également un rôle de sécurisation des dépenses fiscales. Ainsi, plus de la moitié (54 %) des dossiers examinés en 2020 concerne l'instruction des demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée. S'agissant des résultats, les remboursements de crédits de TVA représentent à eux seuls 1,7 Md€ (soit 31 % du montant total des rappels en droits issus du CSP)

Par ailleurs, le CSP de l'impôt sur les sociétés (IS) augmente en montant de droits rappelés (+ 35 %, soit un total de 0,7Md€), ainsi qu'en nombre de dossiers rectifiés (+ 26 %), sachant que la part des droits issus du contrôle de liquidation de l'IS sur l'ensemble des CSP des professionnels reste très largement prépondérante (83 %).

En matière de taxes sur le chiffre d'affaires, le nombre de dossiers redressés en 2020 diminue (- 33 %), de même que les droits rappelés (- 29 %).

- **CSP des particuliers**

S'agissant de l'impôt sur le revenu (IR), les résultats du contrôle se caractérisent en 2020 par une baisse du volume d'activité (- 25%) et du montant des droits et pénalités rappelés (- 29 %).

Le montant des droits supplémentaires issus du contrôle d'initiative est en diminution (- 36 %). L'année 2020 étant marquée par la crise sanitaire, a freiné la mise en œuvre des protocoles locaux devant clarifier les compétences et fluidifier les liaisons entre services, après le transfert du CSP d'initiative des services des impôts des particuliers (SIP) aux pôles de contrôle revenus patrimoine (PCRP).

En fiscalité patrimoniale, on distingue deux types de travaux, à savoir : les contrôles d'initiative et les contrôles suite à relance du contribuable. En 2020, les droits rappelés suite à contrôle d'initiative diminuent de 24 %, tandis que ceux issus de la relance déclarative des défailtants augmentent de 47 %, conformément aux orientations données aux services durant la crise sanitaire.

Au plan quantitatif, les résultats issus de la relance des déclarations de succession restent prépondérants. Ils représentent 48 % des rappels (en nombre) et 68 % des droits (en montant) de l'activité globale.

Enfin, le volume d'activité en contrôle de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) qui lui a succédé à compter du 1er janvier 2018, diminue de 52% en 2020 par rapport à 2019. Les résultats financiers sont également en baisse (- 13 %) et s'élèvent à 224 M€.

D. RÉSULTATS DU CONTRÔLE FISCAL EXTERNE PAR COMPÉTENCE TERRITORIALE

1. Les résultats par inter-régions

Le contrôle fiscal externe est organisé depuis 2000 par inter-régions, au sein desquelles les contrôles sont assurés par les directions départementales ou régionales des finances publiques (DDFiP/DRFiP) et les directions spécialisées de contrôle fiscal (DIRCOFI). Au niveau national, les contrôles sont effectués par les brigades de vérification des directions nationales.

Les tableaux ci-après présentent les résultats 2020 des inter-régions et des brigades nationales de vérification.

(Nombres en unités et montants en M€)

INTER-RÉGION	SUD-OUEST	NORD	CENTRE EST	SUD-EST OUTRE-MER	EST
I. Vérification de comptabilité :					
a. Nombre d'opérations					
vérifications générales	1 784	1341	1831	1271	790
dont vérifications-diagnostic arrêtées	1bis 15	97	117	117	57
vérifications simples et ponctuelles	2 255	520	693	481	407
Examen de comptabilité	2bis 59	96	131	235	64
CSP suite à 3909	2ter 233	261	225	309	133
Total	3 1 331	2 218	2 880	2 296	1 394
. Résultats :					
1. Droits simples rappelés					
Impôts directs :					
- impôt sur les sociétés (1)	4 22	19	31	75	17
- impôt sur le revenu (1)	5 10	17	19	38	9
- autres impôts	6 8	16	16	23	7
Taxes sur le chiffre d'affaires	7 27	66	59	87	33
Impôts locaux	8 7	10	7	10	5
Droits d'enregistrement	9 1	1	4	19	2
Total des droits simples	10 73	131	137	251	72
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	11 24	38	47	104	26
II. Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle (ESFP)					
a. Nombre d'opérations					
	12 70	130	169	168	71
b. Résultats :					
1. Droits simples rappelés	13 8	10	12	18	6
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	14 4	4	5	8	4

(Nombres en unités et montants en M€)

INTER-RÉGION	SUD-OUEST	NORD	CENTRE EST	SUD-EST OUTRE-MER	EST
<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur place</i>					
- Nombre d'opérations (ligne 3 + ligne 12)	15 1401	2348	3049	2464	1465
- Droits simples rappelés (ligne 10 + ligne 13)	16 81	141	149	270	78
- Pénalités (ligne 11 + ligne 14)	17 28	40	52	112	29

(1) Les chiffres indiqués sont nets pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des réductions de déficits

(Nombres en unités et montants en M€)

INTERRÉGION	ÎLE DE FRANCE	CENTRE OUEST	SUD PYRÉNÉES	BRIG. VERIF. NATIONALES ²⁴	TOTAL
I. Vérification de comptabilité :					
a Nombre d'opérations					
vérifications générales	1 4284	1134	909	655	12999
dont vérifications-diagnostic arrêtées	1bis 585	74	73	0	1135
vérifications simples et ponctuelles	2 1169	568	298	93	4484
Examen de comptabilité	2bis 213	83	63	9	953
CSP suite à 3909	2ter 725	231	193	174	2484
Total	3 6391	2016	1463	931	20920
b Résultats					
1 Droits simples rappelés					
Impôts directs					
- impôt sur les sociétés (1)	4 181	29	21	879	1274
- impôt sur le revenu (1)	5 72	12	14	48	239
- autres impôts	6 190	16	13	458	225
Taxes sur le chiffre d'affaires	7 280	55	35	125	766
Impôts locaux	8 22	7	7	145	221
Droits d'enregistrement	9 6	1	1	59	94
Total des droits simples	10 752	120	91	1714	3341
2 Pénalités appliquées (tous impôts)	11 292	39	41	289	898
II. Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle (ESFP)					
a Nombre d'opérations	12 422	86	71	124	1311
b Résultats					
1 Droits simples rappelés	13 37	3	3	36	135
2 Pénalités appliquées (tous impôts)	14 15	2	1	19	62
<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur place</i>					
- Nombre d'opérations (ligne 3 + ligne 12)	15 6813	2102	1534	1055	22231
- Droits simples rappelés (ligne 10 + ligne 13)	16 789	124	94	1750	3476
- Pénalités (ligne 11 + ligne 14)	17 308	41	43	308	961

(1) Les chiffres indiqués sont nets pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des réductions de déficits